

## DELIBERATION DDB2025\_002

Nombre de membres du bureau	
en exercice	56
Présents	40
Votants	48
Pouvoirs	8

Date de convocation du Bureau communautaire  
délibérant du Grand Périgueux le 7 février 2025

**LE 13 février 2025, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment  
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la  
présidence de  
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATION "CANUT" - POINT DELIBERANT

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COURNIL, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. REYNET, M. TALLET, M. SERRE, M. VADILLO

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. RATIER donne pouvoir à Mme ROUX  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT  
M. AMELIN donne pouvoir à M. NARDOU

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATION "CANUT" - POINT DELIBERANT

**Vu** le code général de collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

**Considérant que** la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de la performance économique attendue de la commande publique. Afin de répondre aux problématiques et enjeux des collectivités territoriales en matière de Numérique et des Télécommunications, une centrale d'achat a été créée : La Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

**Que** de forme associative, cette centrale d'achat créée en 2023 est une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux, et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

**Considérant que** les objectifs de la CANUT sont multiples :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

**Que** la CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

**Considérant que** le Grand Périgueux, adhère depuis 2024, a déjà utilisé avec satisfaction les services de la CANUT pour l'acquisition de matériel reconditionné a des tarifs très attractifs. il est donc intéressant pour le Grand Périgueux de renouveler son adhésion à cette centrale d'achat notamment pour ses marchés de téléphonies qui arrivent à terme cette année et ce d'autant qu'il sera possible de faire bénéficier les communes de ces tarifs.

**Que** l'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants :

Établissement seul < 500 employés		Groupement < 50 structures	
Nbr de marchés	Coûts annuels (ht)	Nbr de marchés	Coûts annuels (ht)
1 <sup>er</sup> marché	300 €	1 <sup>er</sup> marché	1500 €
2 marchés (remise de 20%)	480 €	2 marchés (remise de 2%)	2940 €
3 marchés (remise de 30%)	630 €	3 marchés (remise de 4%)	4320 €
4 marchés (remise de 40%)	720 €	4 marchés (remise de 6%)	5640 €
5 marchés (remise de 45%)	825 €	5 marchés (remise de 8%)	6900 €
6 marchés (remise de 50%) = PLAFOND	900 €	6 marchés (remise de 10%) = PLAFOND	8100 €

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉ**

- Approuve le renouvellement de l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT);
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires pour formaliser ce renouvellement et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- Autorise le Président à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 03/03/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/03/2025	Périgueux, le 03/03/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 